



COMMUNIQUE

Répression syndicale, quand la justice s'acharne sur les militants !

Un sociologue et un cheminot inculpés

Ce jeudi 6 octobre, près de **200 personnes** se sont déplacées pour soutenir nos 2 camarades inculpés, suite à une action menée le 28 avril en Seine St Denis contre la loi travail.

Le procès de **Nicolas P.**, cheminot et ancien étudiant de Paris 8, militant Solidaires, et **Nicolas Jounin**, ancien enseignant en sociologie à Paris 8 et militant CGT se sont tenus au tribunal de Bobigny . Pour Nicolas P., la procureure a demandé et obtenu un nouveau renvoi pour le 5 janvier 2017. Ce qui fait tout de même 8 mois de procédure pour un opinel au fond de son sac. Pour Nicolas Jounin, sociologue, malgré les zones d'ombre, la procureure a requis 8 mois de prison avec sursis, en faisant surtout le procès du sérum physiologique trouvé dans sa poche et un tract sur les modalités à prendre en cas d'arrestation, qui, selon elle, seraient des éléments prouvant la volonté d'agresser les forces de l'ordre.

Cela serait risible si tous ces procès de militant-e-s n'étaient l'arbre qui cache la forêt d'une répression politique et syndicale de plus en plus féroce.

Le délibéré de Nicolas Jounin aura lieu le 3 novembre.

Ce gouvernement persiste dans sa volonté de nous intimider et nous dissuader de protester contre la régression inédite que représente la loi Travail. **Nous ne cèderons pas !**

Vendredi 7 octobre 2016